

Décision n°2025-03-tarifs

Décision portant sur l'approbation du tarif du colloque « *Quantitative Finance and Financial Econometrics (QFFE) 2024* _ AMSE

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que le Centre Aixois d'Etudes Romanes (CAER - UR 854) organise la 5^{ème} « Biennale de la chanson – Corps et Âme » du 26 au 28 mars 2025,

Considérant que cet évènement de renommée internationale est organisé tous les deux ans en partenariat avec d'autres universités,

Considérant que cet évènement vise à favoriser les échanges entre les chercheurs spécialistes de la Chanson provenant du monde entier pour mettre en avant les multiples disciplines liées à la Chanson,

Considérant que cet évènement est l'occasion de valoriser et diffuser les résultats de recherche obtenus sur cette thématique,

Considérant que la valorisation et la diffusion de la recherche constituent aussi bien des objectifs poursuivis par l'établissement que des missions qui lui sont dévolues.

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Sont approuvés les tarifs d'inscription à la 5^{ème} Biennale de la chanson – Corps et Âme « organisée par Centre Aixois d'Etudes Romanes (CAER - UR 854).

L'évènement aura lieu du 26 au 28 mars 2025 à la Maison de la Recherche de la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH), à Aix en Provence

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

Catégories	Tarif
Dîner au congrès	50€ HT / 55€ TTC
Comité d'organisation	Gratuités

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 28 janvier 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **07 FEV. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **07 FEV. 2025**